

BILAN DES SECTIONS DE DROIT 2016-2017

Administratif & Constitutionnel et droits de la personne

Nombre de membres en date du 30 avril 2017	411
Nombre d'activités tenues ou prévues	3
Montréal	3
Québec	0
Nombre d'activités captées sur vidéo	1

Comité exécutif

Membre	Bureau	Poste
Élizabeth Goodwin	Grey Casgrain	Coprésidente (Constitutionnel et droits de la personne)
Chloé Fauchon	Lavery, De Billy	Coprésidente (Administratif)
Manon Montpetit	Commission des droits de la personne et la jeunesse	Présidente sortante (Constitutionnel et droits de la personne)
Audrey Boctor	Irving Mitchell Kalichman	Présidente sortante (Administratif)
Philippe Dufresne	Chambre des communes	Membre
Jacques A. Laurin	Robinson Sheppard Shapiro	Membre
Mario Normandin	Ministère de la Justice	Membre
Guillaume Laberge	Lavery, De Billy	Membre
Charles Daoust	Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé, Faculté de droit, Université McGill	Membre
Etienne Gabrysz-Forget	Étudiant	Membre étudiant

Activités de formation et événements

Date	Conférencier(s)	Titre	Nombre de participants
23 novembre 2016	Modératrice Me Marie Cossette, Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l. Conférenciers Me Julius Grey, Grey Casgrain s.e.n.c. Me Claude Leduc, Mercier Leduc Me Sébastien Tisserand, Mercier Leduc	Les limites de la liberté d'expression chez les professionnels	41
1 ^{er} mars 2017	Pr. Denis Nadeau, Université d'Ottawa	Revue annuelle de jurisprudence en droit administratif	21

Administratif & Constitutionnel et droits de la personne (suite)

Activités de formation et événements (suite)

16 mars 2017	Pr. Denis Lemieux, Université Laval Me Lucie Nadeau, vice-présidente de la qualité et de la cohérence, Tribunal administratif du travail Modératrice du débat Me Chloé Fauchon, Fasken Martineau	La cohérence décisionnelle - pourquoi? par qui? – débat sur les suites de l'arrêt <i>Wilson</i> de la CSC	34
--------------	--	--	----

Intervention

-  8 septembre 2016 : envoi d'une lettre à l'honorable Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au sujet de l'accès à l'éducation gratuite aux enfants sans statut, conformément à la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE).